



FÉDÉRATION
VERRE &
CÉRAMIQUE

la
cgt



Le Travailleur du Verre & **DE LA CÉRAMIQUE**

Trimestriel n° 161 - Septembre 2026

www.verreceram-cgt.fr

EDITO

Notre congrès, nos combats, notre avenir

À quelques semaines du 12^e congrès de notre Fédération, du 19 au 23 octobre 2026 à Hyères, la qualité de sa préparation et la forte participation annoncée témoignent de la volonté des syndicats de construire ensemble.

Ce congrès marquera quarante ans de luttes, mais il devra surtout préparer les combats à venir.

Ce quarantième anniversaire sera malheureusement marqué par la disparition de Roger Blanc, camarade du syndicat CGT de la Verrerie du Languedoc, survenue dans sa 80^e année.

Roger était un camarade exemplaire et l'un des fondateurs de notre Fédération.

Engagé toute sa vie, il n'a jamais choisi entre sa Fédération et son territoire, sachant que l'une ne pouvait être forte sans l'autre. Investi partout et pour toutes et

tous, il incarnait un syndicalisme fraternel et tourné vers l'intérêt collectif.

Nos pensées vont à sa famille, à ses proches et à ses camarades. Notre congrès devra être digne de son engagement.

Cette responsabilité est immense alors que l'extrême droite menace nos droits sociaux, nos libertés, nos syndicats et la démocratie. Sa progression ne peut être séparée des crises du capitalisme.

Fermetures d'usines, suppressions d'emplois, abandon des territoires et recul des services publics nourrissent les peurs qu'elle exploite.

Elle prétend défendre les travailleur·euse·s, mais ne remet en cause ni le pouvoir du capital, ni les dividendes, ni les stratégies des multinationales.

Elle détourne la colère vers

les migrant·e·s ou les privé·e·s d'emploi pour protéger ceux qui ferment les usines.

À Edilians Saint-Germer-de-Fly, les travailleur·euse·s ont choisi une autre réponse.

Malgré la surveillance d'un militant, les menaces et les procédures judiciaires, la CGT a obtenu 78 % des voix dans le premier collège, plus de 61 % chez les ETAM et six sièges sur huit au CSE. La création du syndicat CGT, avec l'appui de la Fédération, de l'UD et de l'UL, transforme cette confiance en force organisée pour les salaires, les classifications et la santé.

Seul on subit ;
ensemble on gagne.

Nous refusons aussi de choisir entre l'industrie et l'environnement. La décarbonation doit

TRIMESTRIEL ÉDITÉ PAR LA
FÉDÉRATION NATIONALE DES
TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA
CÉRAMIQUE CGT

Rédaction - Administration :
case 417 - 263 rue de Paris, 93100
Montreuil - 01.55.82.85.39
federation@verreceram-cgt.fr
www.verreceram-cgt.fr

Représentant Légal :
Philippe THIBAUDET

Directeur de la Publication :
Mohammed OUSSEDIK

Responsable de la Rédaction :
Philippe THIBAUDET

Conception :
Charlie GOURMELIN

Impression & Routage :
Imprimerie Rivet Presse Edition
24 rue Claude Henri Gorceix
BP 1577
87022 Limoges Cedex 9

Commission Paritaire :
CPPAP N°0731 S 06738

ISSN N°0980-2142
Dépot Légal : à parution

Abonnement Annuel : 5€



SOMMAIRE

Edito	02
Actu internationale	05
Actu nationale	07
Dossier	10
Actu entreprises	15
Infos branches	22
Bilan commissions	28
Actu UFR	31

moderniser les outils, relocaliser les productions et améliorer les conditions de travail. Les aides publiques doivent être conditionnées au maintien de l'emploi, à l'investissement et au contrôle des représentant-e-s des travailleur-euse-s.

L'appel adopté le 26 août par le Comité confédéral national replace ces batailles dans un affrontement général.

Alors que les salaires, les pensions, les services publics, la Sécurité sociale et l'emploi sont menacés par le budget 2027, le patronat bénéficie de 211 milliards d'euros d'aides, d'exonérations et de cadeaux fiscaux.

Le CCN alerte aussi sur les rapprochements entre patronat et extrême droite. Lorsque ses intérêts sont menacés, le capital utilise les forces réactionnaires pour diviser les travailleur-euse-s et affaiblir leurs syndicats.

Cette bataille ne s'arrête pas aux frontières, le drame de Ceuta montre où conduisent les guerres, les inégalités et la fermeture des voies légales de migration.

Les migrant-e-s ne sont ni une menace, ni une marchandise, ni une arme diplomatique. Une véritable

internationale fasciste désigne partout des boucs émissaires pour faire reculer les droits sociaux.

Face à cette offensive, notre réponse doit être la solidarité internationaliste.

La conférence pour la paix organisée à Paris avec la CSI, le 25 mai 2027, donnera une résonance mondiale à cette exigence.

La CGT ambitionne d'y réunir mille militant-e-s. Le 20 octobre 2026, la mobilisation européenne de Strasbourg contre le « 28e régime » dénoncera le dumping social et le contournement des droits nationaux.

Les forces politiques du camp

progressiste portent une lourde responsabilité, elles doivent dépasser leurs divisions pour s'unir contre le capital et l'internationale fasciste, autour d'un projet répondant aux besoins du monde du travail : salaires, services publics, Sécurité sociale, retraite à 60 ans, reconquête industrielle, planification écologique et égalité des droits.

L'indépendance de la CGT ne signifie pas l'indifférence lorsque la démocratie est menacée.

Notre congrès valorisera le travail accompli, la Commission jeunes a renouvelé ses outils, développé le livret sur la paie et rapproché ses réunions des entreprises.





Malgré les obstacles politiques rencontrés pour implanter un grand pôle de santé non lucratif dans une ville dite « rouge », les militant·e·s ont réuni six millions d'euros afin de répondre aux besoins du territoire.

L'activité de la pharmacie a permis de financer le développement de l'EHPAD, qui accueille aujourd'hui une centaine de

La Commission santé et sécurité a travaillé sur les risques psychosociaux, la pénibilité, la surmortalité, l'amiante, les produits CMR et les risques climatiques.

À Edilians, les températures peuvent approcher 50 degrés dans certains chariots élévateurs.

Défendre la santé des actifs·ves, c'est protéger les futur·e·s retraité·e·s.

Notre démarche doit être pleinement féministe et enfantiste, les droits des femmes et des enfants sont parmi les premières cibles des forces réactionnaires.

L'égalité professionnelle, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la défense de la justice et de la protection de l'enfance doivent traverser notre activité.

Notre congrès devra rassembler ces combats dans un même projet de justice, d'égalité et de dignité. Face au capital et à l'internationale fasciste, le monde du travail et les forces progressistes doivent faire bloc.

Roger Blanc nous a montré que la fidélité à nos valeurs se mesure dans l'action.

Les jeunes ne sont pas seulement l'avenir de la CGT : ils·elles en sont le présent.

Le combat contre l'extrême droite passe aussi par l'éducation populaire et la bataille des idées.

La continuité syndicale organise la rencontre des générations, l'Union fédérale des retraités, notre UFR, porte la mémoire de nos industries et les combats présents.

À Verescence Mers-les-Bains, plus de quarante camarades ont participé à une réunion commune avec une section de retraités qui fête, elle aussi, ses quarante ans.

Rattachée au syndicat des actifs, elle prépare les mobilisations pour les pensions et le livret d'accueil des futur·e·s retraité·e·s : on ne quitte pas la CGT lorsque l'on quitte le travail.

À Thourotte, la visite de Sophie Binet au pôle mutualiste de Chantereine a montré ce que la lutte peut construire.

résident·e·s, ainsi que d'un pôle médical renforcé.

Les résultats sont réinvestis dans les salaires et les infrastructures. Cette gestion sans actionnaires démontre qu'une autre logique est possible.

La victoire pour 73 travailleur·euse·s et ancien·ne·s travailleur·euse·s de Baccarat prolonge ce combat.

La Cour de cassation a confirmé leur préjudice d'anxiété lié à l'amiante et aux substances CMR.

Plus de 650 dossiers ont déjà été gagnés. Le temps n'efface ni les responsabilités patronales ni le droit à réparation.

Quarante ans de luttes
nous ont façonné·e·s.

À nous maintenant
de conquérir l'avenir !

Paix, solidarité et droits des travailleurs : l'internationalisme en actes

Les guerres, les drames migratoires et la mise en concurrence des travailleurs ont une même toile de fond : un système capitaliste qui organise les divisions entre les peuples pour mieux préserver les intérêts du capital. Face à cette logique, l'internationalisme syndical doit redevenir une force de mobilisation concrète.

Les événements dramatiques survenus à Ceuta nous rappellent avec force l'urgence de ce combat. À la suite de rumeurs annonçant l'ouverture de la frontière espagnole, plusieurs dizaines de milliers de citoyens marocains ont tenté de rejoindre l'enclave, souvent au péril de leur vie.

L'Association marocaine des droits humains fait état de nombreuses victimes et de dizaines de disparus. Une enquête indépendante doit désormais établir les circonstances de ce drame et les responsabilités engagées.

Ceuta, comme Melilla, Lampedusa ou les îles grecques, concentre les contradictions des politiques européennes.

Les guerres, la pauvreté, le chômage de masse, l'absence de perspectives pour la jeunesse, l'accaparement des richesses et les conséquences du dérèglement climatique poussent des femmes et des hommes à quitter leur pays.

Dans le même temps, l'Union européenne ferme les voies légales de migration et sous-traite le contrôle de ses frontières à des pays tiers, au gré de marchandages financiers et diplomatiques.

L'extrême droite exploite ensuite les images de ces drames pour alimenter le fantasme d'une « submersion migratoire ».

Elle cherche à opposer les travailleurs selon leur nationalité, leur origine ou leur statut, tout en épargnant soigneusement les politiques économiques qui organisent la pauvreté, les déplacements de population et la mise en concurrence de la main-d'œuvre.

Les exilés ne sont pourtant ni une menace, ni une marchandise, ni une arme diplomatique. Ils sont d'abord des femmes, des hommes et des enfants qui cherchent à vivre dignement.

Défendre leur droit à la sécurité, à l'accueil et à l'examen individuel de leur situation, c'est exiger une politique migratoire démocratique et respectueuse du droit international.

C'est aussi agir sur les causes économiques, sociales, politiques et climatiques des migrations. Cette exigence de solidarité est indissociable du combat pour la paix. Les guerres frappent toujours en premier lieu les populations et les travailleurs.

Elles détruisent les outils de production, les services publics, les droits sociaux et les organisations syndicales.

Elles déplacent des millions de personnes tandis que les marchands d'armes, les multinationales et les puissances économiques continuent d'accumuler les profits.

C'est dans ce contexte que sera organisée à Paris, le 25 mai 2027, une grande conférence syndicale internationale pour la paix, en lien avec la Confédération syndicale internationale.

La possibilité d'accueillir cette rencontre à l'UNESCO est envisagée. Plus d'un millier de militants syndicaux venus du monde entier pourraient y participer. Une première réunion de préparation se tiendra dès le 24 septembre 2026.

Cet événement doit concerner toute la CGT.

L'objectif proposé est de rassembler 1 000 militantes et militants de notre organisation. Le Comité général de la CSI se réunira le lendemain à Montreuil, dans la salle du Comité confédéral national.

Accueillir ces rencontres représente une responsabilité, mais aussi une occasion importante de renforcer la voix de la CGT dans le syndicalisme international.

Nous devons y porter une conception de la paix fondée sur la justice sociale, le droit des peuples, la coopération et le refus de tous les impérialismes.

Notre internationalisme se traduira également par la mobilisation européenne organisée pendant notre 12^{ème} congrès à Strasbourg le 20 octobre

2026, contre le projet de « 28e régime ».

Derrière cette expression technocratique se cache la volonté de créer un cadre juridique européen placé à côté des 27 législations nationales.

Présenté par la Commission européenne comme un outil de simplification et de compétitivité, ce dispositif pourrait permettre aux entreprises de choisir le cadre juridique qui leur est le plus favorable, indépendamment du pays dans lequel elles exercent réellement leur activité.

Le risque est de favoriser l'arbitrage réglementaire, la création de sociétés boîtes aux lettres et le contournement des législations nationales, des conventions collectives et des droits d'intervention des travailleurs.

Une entreprise pourrait choisir son siège social en fonction des règles les moins contraignantes, alors même que ses établissements et ses travailleurs se trouveraient dans d'autres pays.

Une nouvelle étape serait ainsi franchie dans la mise en concurrence des travailleurs européens. Le marché unique ne peut pas devenir un immense terrain de dumping social. La coopération européenne ne doit pas servir à abaisser les droits, mais à les harmoniser par le haut.

La CGT se fixe l'objectif ambitieux de rassembler 10 000 militantes et militants à Strasbourg.

Les organisations des Hauts-de-France, du Grand Est, de Bourgogne-Franche-Comté et d'Île-de-France seront particulièrement mobilisées. Le comité régional Grand Est s'est déjà fixé un premier objectif de 2 000

participants. Les fédérations, les territoires et les syndicats devront maintenant s'emparer de cette échéance.

Cette mobilisation concerne directement les travailleurs de nos industries.

Les verriers et les céramistes connaissent les conséquences des stratégies des groupes multinationaux : délocalisations, fermetures de capacités de production, concurrence entre les sites, dumping social, pression sur les salaires et recherche permanente du moindre coût.

Le « 28e régime » pourrait offrir au capital un outil supplémentaire pour échapper aux droits sociaux et aux responsabilités attachées à l'activité industrielle.

De Ceuta à Strasbourg, en passant par la conférence

internationale de Paris, une même bataille se dessine.

Face à ceux qui veulent dresser des murs entre les peuples tout en supprimant toutes les frontières pour les capitaux, notre réponse doit être la solidarité internationaliste.

La paix, les droits des migrants, la démocratie sociale et la protection des travailleurs ne constituent pas des combats séparés. Ils portent une même exigence : faire prévaloir les besoins des peuples et des travailleurs sur les intérêts du capital.



Vardulia — Wikimedia Commons — CC BY-SA 4.0

Notre histoire nous oblige et notre avenir reste à conquérir.

Du 19 au 23 octobre 2026, à Hyères, notre Fédération tiendra son 12e congrès. La qualité de sa préparation et la forte participation annoncée témoignent de la vitalité de notre organisation.

Ce congrès intervient cependant dans une période particulièrement grave pour l'emploi et l'avenir de nos filières industrielles. Il devra nous permettre de transformer nos inquiétudes en revendications, nos revendications en mobilisations et nos mobilisations en conquêtes.

À quelques semaines de son ouverture, nous pouvons déjà mesurer l'engagement des syndicats et des militants dans la préparation du 12e congrès de notre Fédération.

La participation attendue, la diversité des syndicats représentés et les contributions aux débats montrent l'importance accordée à ce rendez-vous.

Car ce congrès ne sera pas une parenthèse dans notre activité syndicale. Il se tiendra au cœur d'une période de confrontations sociales et industrielles majeures. Les risques qui pèsent sur l'emploi dans nos champs professionnels sont d'une extrême gravité.

Le verre d'emballage, le verre automobile et du bâtiment, les arts de la table, le cristal, le verre pharmaceutique, les tuiles et briques, les réfractaires et la

céramique constituent des filières industrielles structurantes pour notre Fédération, mais aussi pour l'économie du pays et la réponse aux besoins de la population.

Partout, les mêmes menaces se précisent : fermetures de fours et

stratégies financières de groupes qui raisonnent davantage en rentabilité immédiate qu'en avenir industriel.

Pourtant, nos productions sont indispensables, le verre d'emballage permet de conserver les aliments, les boissons et les médicaments. Le verre plat participe à la rénovation énergétique des bâtiments et à la fabrication des véhicules. Les matériaux céramiques, les tuiles et les briques sont essentiels à la construction.

Nos industries disposent de savoir-faire, de travailleurs qualifiés et d'outils de production qui ne pourront pas être reconstruits facilement une fois disparus.

La décarbonation de ces activités exige des investissements considérables. Elle ne peut pas servir de prétexte pour fermer des usines, réduire les capacités de production ou délocaliser les émissions de carbone vers d'autres pays. Nous refusons une transition industrielle qui supprimerait les emplois et augmenterait les importations.

La transition écologique doit permettre de moderniser les outils, de relocaliser les



de lignes de production, suppressions d'emplois, restructurations, externalisations, mise en concurrence des sites et recul des investissements.

À cela s'ajoutent les conséquences du prix de l'énergie, de la baisse de la consommation, des importations ne respectant pas toujours les mêmes normes sociales et environnementales ainsi que les

productions et de garantir l'emploi, les qualifications et les salaires. Les choix industriels ne peuvent pas rester entre les seules mains des directions d'entreprise et des actionnaires.

Les travailleurs, leurs syndicats et leurs représentants doivent disposer de droits nouveaux pour intervenir sur les stratégies, contrôler l'utilisation des aides publiques et proposer d'autres orientations.

L'appel adopté par le Comité confédéral national de la CGT le 26 août replace ces batailles dans un contexte national particulièrement inquiétant.

Après un été marqué par la canicule, les incendies, les intempéries et des milliers de morts, notamment au travail, le gouvernement prépare de nouvelles régressions dans le cadre du budget 2027.

Les services publics, la Sécurité sociale, les salaires, les pensions et l'emploi pourraient une nouvelle fois être sacrifiés au nom de la réduction des dépenses publiques.

Dans le même temps, le patronat bénéficie de 211 milliards d'euros d'aides, d'exonérations de cotisations sociales

et de cadeaux fiscaux, sans contrôle véritable ni obligation sérieuse en matière d'emploi, d'investissement ou de maintien des activités industrielles.

Cette contradiction est devenue insupportable. L'argent public doit servir l'intérêt général, l'emploi et la transformation de l'industrie, pas les dividendes, les délocalisations ou les stratégies financières.

Toute aide publique versée à une entreprise doit être conditionnée au maintien des emplois et des capacités de production, à l'investissement, au respect des normes sociales et environnementales ainsi qu'à un contrôle exercé par les représentants des travailleurs.

Le CCN appelle donc à exiger partout l'ouverture de négociations salariales, à multiplier les mobilisations et à construire la convergence avec les travailleurs des services publics.

Les journées d'action des 15 et 29 septembre ont constitué des étapes importantes contre l'austérité, pour les salaires, l'emploi, les services publics et la Sécurité sociale.

La présentation du projet de budget, devra ouvrir une nouvelle phase de mobilisation. Notre congrès se déroulera dans le prolongement de ce processus.

Il devra permettre aux syndicats de confronter leurs expériences, de partager les réalités vécues dans les entreprises et de construire des revendications communes.

Nous devons y débattre de notre stratégie industrielle, de notre démarche revendicative, de la syndicalisation, du renouvellement de nos directions et des moyens nécessaires pour élever le rapport de force.

La forte participation à ce 12e congrès constitue, en elle-même, un signe encourageant.

Elle montre que malgré les difficultés, les restructurations et les attaques patronales, notre Fédération demeure un point d'appui pour les syndicats et les travailleurs.

Mais la réussite d'un congrès ne se mesure pas seulement au nombre de participants ou à la qualité de son organisation.

Elle se mesurera surtout à notre capacité à retourner dans les entreprises avec des orientations partagées, une Fédération renforcée et la volonté de mettre les travailleurs en mouvement.

Du 19 au 23 octobre, nous ne nous réunirons pas uniquement pour faire le bilan des quatre années écoulées. Nous nous réunirons pour décider ensemble des combats à mener, défendre nos industries et ouvrir une perspective de progrès social.

Notre histoire nous oblige et notre avenir reste à conquérir.



Parce qu'être élu, **C'EST UN ENGAGEMENT**

Le nôtre, c'est de
VOUS ACCOMPAGNER !

ÉCONOMIQUE



STRATÉGIQUE



SSCT



SECTORIEL



POLITIQUE SOCIALE



ENVIRONNEMENT



NÉGOCIATION



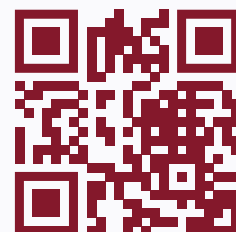
JURIDIQUE



LIVRE BLANC



ACTICE ▶ Cabinet d'expertise-comptable
& 3CSE ▶ Expert certifié SSCT pour les CSE



www.actice.eu
b.larcher@actice.eu

Extrême droite : l'anatomie d'une menace

Le capitalisme néolibéral et financiarisé traverse une crise profonde. Loin d'affaiblir les logiques de prédation, cette crise sert au contraire à renforcer l'appropriation des richesses par une minorité toujours plus restreinte, dans un cadre de plus en plus autoritaire et antidémocratique.

L'extrême droite se nourrit de cette situation, tout en contribuant à l'entretenir.

Partout dans le monde, ses alliances avec une partie du patronat, notamment avec des milliardaires ultraconservateurs et réactionnaires, se multiplient.

Il est donc urgent de rappeler une évidence : l'extrême droite n'a jamais défendu ni les travailleurs et travailleuses, ni la démocratie. Son idéologie repose au contraire sur des valeurs inégalitaires, autoritaires, xénophobes et racistes.

Pour la CGT, le combat contre l'extrême droite est donc une priorité. L'échéance de 2027 impose une mobilisation totale, durable et collective.

Notre fédération s'inscrit pleinement dans cette bataille, car une victoire de l'extrême droite ferait peser une menace directe sur le syndicalisme et les libertés démocratiques.

Dans ce cadre, une série de trois articles sera publiée dans notre trimestriel :

- Ce premier article présente les origines idéologiques de l'extrême droite ;

- Le deuxième analysera les raisons de son développement continu depuis les années 1980 ;

- Le troisième montrera en quoi elle constitue une menace pour les travailleurs et travailleuses, ainsi que pour les libertés syndicales.

Le colonialisme et l'esclavage constituent les fondations abominables de nos sociétés capitalistes. Ils ont causé des destructions irréversibles telles que la perte de millions de vies humaines, la destruction de cultures et de langues, de peuples autochtones, ainsi que la confiscation des terres, des richesses minières et agricoles.

Ces violences et destructions massives ont également engendré des inégalités sociales et économiques durables qui persistent politiquement encore aujourd'hui.

L'immigration légale et plus encore clandestine constituent des modalités modernes d'organiser la surexploitation, de dévaloriser le travail, de briser les résistances, d'alimenter la haine et le rejet. Elles constituent indubitablement la toile de fond du racisme et de la xénophobie dans laquelle l'extrême droite puise ses racines.

Le « courant racialiste en France » apparaît surtout au XIXe siècle, dans le contexte de l'essor des sciences naturelles, de la colonisation et du nationalisme européen. Le racialisme désigne la croyance selon laquelle l'humanité serait

divisée en races biologiquement distinctes, dotées de capacités et de caractéristiques héréditaires différentes.

Ses principales origines sont principalement :

- « Les classifications naturalistes du XVIIIe siècle » qui cherchent à classer les populations humaines selon leur apparence et leur origine.

- « La pensée de la dégénération », présente chez certains auteurs des Lumières et du début du XIXe siècle, qui associe le climat, l'hérédité et les différences physiques à des qualités morales ou intellectuelles.

- « La naissance de l'anthropologie physique », qui prétend mesurer les crânes, les corps et les traits des populations pour établir une hiérarchie entre elles.

- « La colonisation », qui fournit un cadre politique et économique aux théories justifiant la domination des peuples colonisés.

- « Le nationalisme et la recherche d'une identité française », qui encouragent certains auteurs à interpréter l'histoire de France comme le résultat de la lutte ou du mélange entre populations supposées différentes.

Au milieu du XIXe siècle, plusieurs auteurs contribuent à populariser ces idées. Arthur de

Gobineau, dans son « Essai sur l'inégalité des races humaines » (1853-1855), soutient que les civilisations reposent sur des groupes raciaux hiérarchisés et que le métissage entraînerait leur déclin.

À la fin du XIXe siècle, ces théories se combinent avec « l'antisémitisme », le nationalisme et l'eugénisme. Elles influencent notamment certains discours sur la prétendue supériorité européenne et sur la hiérarchie des peuples dans les empires coloniaux.

Ainsi, elles ont par la suite été récupérées par des idéologues nationalistes, antisémites et nazis. Les origines politiques et les métamorphoses de l'extrême droite

L'extrême droite naît comme une dynamique politique et culturelle apparue après la Révolution bourgeoise de 1789. Elle se construit d'abord contre les principes révolutionnaires, en aspirant au retour à l'Ancien Régime, à la tradition monarchique et à l'ordre social garanti par l'institution religieuse.

Dans cette première configuration, son horizon politique est la contre-révolution : il s'agit de restaurer une monarchie de droit divin et de rétablir les cadres sociaux, politiques et religieux antérieurs à 1789.

Mise en retrait sous le Second Empire (1851-1870), l'extrême droite réapparaît sous la IIIe République (1870-1940), mais sous une forme profondément transformée.

La perspective d'une restauration monarchique devient alors politiquement marginale. Peu à peu, cette famille politique perd

du terrain sur la scène électorale, tout en cherchant de nouveaux points d'appui idéologiques et sociaux.

À la fin du XIXe siècle, l'extrême droite se recompose dans un contexte de crises multiples : crise économique, traumatisme de la défaite de Sedan qui conclut la guerre franco-prussienne de 1870, scandales financiers et surtout Affaire Dreyfus.

- En 1889, le général Boulanger tente de fédérer les mécontentements, sans parvenir à transformer cette mobilisation en victoire politique durable.

- Dix ans plus tard, Charles Maurras donne à cette reconstitution une base doctrinale avec L'Action française, très influente dans certains milieux intellectuels.

- Le royalisme de l'Action française s'éloigne toutefois de la monarchie de droit divin : il s'agit moins de revenir à l'Ancien Régime que de construire un nationalisme autoritaire, antisémite, xénophobe et antimaçonnique.

Ainsi, l'extrême droite abandonne progressivement l'ancien imaginaire contre-révolutionnaire pour se réorganiser autour d'un nationalisme de crise, nourri par le rejet de la République, de l'universalisme et des figures désignées comme étrangères à la nation.

Dans l'entre-deux-guerres, l'extrême droite française se diversifie et se radicalise sous l'effet des modèles fasciste italien et nazi allemand.

Plusieurs courants émergent ou se recomposent :

- Les francistes, directement inspirés du fascisme mussolinien ;

- Des intellectuels attirés par le Reich hitlérien ;

- Des dissidents de l'Action française qui, dans le contexte du Front populaire, basculent vers la clandestinité et le terrorisme avec la Cagoule (*nom donné à une organisation secrète d'extrême droite française active principalement entre 1935 et 1937 et dont l'objectif est de renverser la IIIe République, jugée faible et corrompue, et d'instaurer un régime autoritaire, anticomuniste et nationaliste. La Cagoule est également hostile au Front populaire arrivé au pouvoir en 1936. Le mouvement rassemble notamment d'anciens militants de l'Action française, des monarchistes, des nationalistes et des anticomunistes. Il entretient des liens avec des milieux industriels et avec certaines organisations fascistes européennes, notamment en Italie et en Espagne. Elle est importante dans l'histoire de l'extrême droite française parce qu'elle montre, dans les années 1930, la radicalisation d'une partie des milieux nationalistes et leur recours à la violence clandestine contre la République, le communisme et le Front populaire*).

Cette période révèle le pragmatisme de l'extrême droite française : volontiers xénophobe, elle n'hésite pourtant pas à s'appuyer sur des puissances étrangères lorsqu'elles incarnent un nationalisme victorieux.

L'Italie fasciste finance ainsi les « chemises bleues » et la Cagoule, impliquée dans des attentats et des assassinats.

Avec l'Allemagne nazie, le passage de l'imitation à la collaboration devient progressif. Cette contradiction est centrale : une extrême droite exaltant la France n'a réellement accédé au pouvoir

qu'appuyée par des forces étrangères, sous la Restauration puis sous le régime de Pétain.

Au-delà de ses formes historiques variées, l'extrême droite repose sur quatre traits idéologiques constants :

- Le rejet de l'héritage de 1789 : elle combat l'universalisme, l'égalité politique et la démocratie issus de la Révolution française.

- Une vision exclusiviste du monde : elle oppose toujours un « nous » à un « eux », qu'il s'agisse d'une nation, d'une race, d'une religion ou d'une identité fantasmée.

- La construction d'une menace extérieure : ce « nous » est présenté comme sain mais vulnérable, menacé par des forces étrangères supposées le contaminer ou le détruire.

- La tentation autoritaire : cette menace justifie un pouvoir fort, un chef, la discipline collective et le rejet des libertés individuelles comme du civisme démocratique. Ces quatre caractéristiques permettent de reconnaître l'extrême droite malgré ses changements de discours, de stratégie ou d'apparence selon les époques.

Dès le milieu du XIXe siècle, la formation du mouvement ouvrier est perçue par une partie du patronat comme une menace directe pour l'ordre économique issu du capitalisme industriel.

Cette opposition favorise des alliances récurrentes entre milieux patronaux, organisations antisocialistes et courants d'extrême droite.

- Fin du XIXe siècle : face au socialisme et au syndicalisme naissant, notamment après la création de la CGT en 1895,

certains patrons soutiennent des organisations antisyndicales et encouragent le développement d'un « syndicalisme jaune », nationaliste, anticommuniste, antilibéral et antisémite.

- Après 1917 : la peur de la révolution socialiste renforce les convergences entre patronat et extrême droite. En Europe, des groupes paramilitaires ou fascistes sont utilisés pour réprimer les mouvements ouvriers, comme les corps francs en Allemagne ou les bandes fascistes soutenues par certains industriels en Italie.

- Années 1920-1930 en France : des figures patronales financent la presse d'extrême droite, les ligues nationalistes ou des mouvements fascistes comme le Faisceau et Solidarité française. Face au Front populaire, une partie du patronat se radicalise encore et soutient des structures paramilitaires comme la Cagoule.

- Après 1945 : l'extrême droite est discréditée par la collaboration, tandis que le patronat se réorganise dans des structures propres, comme le CNPF, la CGPME ou la FNSEA. Les liens avec l'extrême droite deviennent moins visibles, sans disparaître complètement.

- Années 1950-1970 : le poujadisme exprime la colère de petits patrons et commerçants contre l'impôt, l'État et les élites. Dans le contexte de guerre froide et de décolonisation, l'anticommunisme et la xénophobie nourrissent de nouvelles formes d'organisation antisyndicale.

- Depuis les années 1970 : la crise économique, le chômage de masse et la précarisation permettent au FN, créé en 1972, de transformer les travailleurs immigrés en boucs émissaires. À partir des années 1980, le parti

développe aussi des relais auprès des commerçants, artisans, professions libérales et milieux patronaux.

Au fil de ces recompositions, le point de convergence demeure constant : patronat et extrême droite se retrouvent dans leur hostilité au mouvement syndical, à la conflictualité sociale et aux formes d'organisation collective du monde du travail.

Depuis le XIXe siècle, les médias jouent un rôle central dans la structuration de l'espace public.

De la presse de masse aux réseaux sociaux, ils peuvent favoriser la diffusion des peurs, des préjugés et des discours simplificateurs sur lesquels prospère l'extrême droite.

- La presse de masse au XIXe siècle : en remplaçant progressivement la place publique, elle accompagne la démocratie moderne mais développe aussi une logique de fait divers qui nourrit xénophobie et antisémitisme.

- La numérisation de l'espace public : les chaînes d'information en continu et les réseaux sociaux accélèrent la circulation des discours populistes, souvent fondés sur des préjugés et des oppositions simplistes.

- L'affaiblissement de l'esprit critique : les connaissances argumentées peinent à s'imposer face aux approximations, aux erreurs et aux mensonges, qui renforcent les thèses de l'extrême droite.

- La concentration médiatique : l'emprise de grands groupes privés et de milliardaires sur l'espace médiatique fragilise le pluralisme démocratique hérité du programme du CNR.

Ainsi, la montée de l'extrême droite ne s'explique pas seulement par des facteurs économiques ou sociaux : elle s'appuie aussi sur un environnement médiatique qui banalise ses thèmes, amplifie ses récits et affaiblit les contre-discours démocratiques.

L'extrême droite est une famille politique plurielle, capable de varier selon les époques, les contextes nationaux et les stratégies adoptées.

Elle peut être monarchiste, catholique traditionaliste, païenne, nationaliste, européenne, populiste ou nationaliste-révolutionnaire ; elle peut aussi alterner

entre violence politique, terrorisme et participation électorale.

- Une grande plasticité stratégique : le FN, devenu RN, a plusieurs fois modifié ses positions sur l'Europe, le Proche-Orient, l'État, les services publics ou l'économie.

- Un noyau idéologique stable : malgré ces évolutions, le cœur du projet reste le rejet de l'étranger, de l'altérité et de tout ce qui est perçu comme une menace pour l'identité nationale.

- Une rupture à relativiser : les déclarations de Marine Le Pen sur la rupture avec l'ancien FN

doivent être interrogées, car la dédiablement modifie surtout l'image publique du parti, sans nécessairement transformer son fond idéologique.

Ainsi, la dédiablement apparaît moins comme une mutation profonde que comme une stratégie de normalisation : le discours se lisse, mais l'imaginaire identitaire, xénophobe et exclusiviste demeure central.

D'ailleurs, qui a inventé ces termes de « diabolisation » et de « dédiablement » ? Le FN lui-même, pour mieux se poser en victime.



Dessiné par C. Monnet, Peintre du Roi.

Gravé par Helman, de l'Académie des arts de Lille en Flandre.

Assemblée Nationale,
Abandon de tous les Privilèges.
à Versailles Séance de la Nuit du 4 au 5 août 1789.

Dessin de Charles Monnet, gravure d'Isidore Helman.
 Archives Nationales (Cote AE/II/3878) / Wikimedia

INDUSTRIES CÉRAMIQUES DE FRANCE

DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS SANTÉ ET PRÉVOYANCE

RECOMMANDÉES PAR VOTRE BRANCHE



Rendez-vous sur :
prodigeoassurances.com

Contrats assurés par



Contrats distribués par



ENTP - 1216 - V1 - 05/2025
Document non contractuel, communication à caractère publicitaire



Contrat assuré par Mutuelle Mieux-Être et distribué par Mutuelle Mieux-Être et PRODIGEO Assurances

Mutuelle Mieux-Être. Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, immatriculée sous le n° SIREN n°775 659 907, et dont le siège social est situé au 171 avenue Ledru Rollin - 75 544 Paris cedex 11

PRODIGEO Assurances Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 20 000 000 euros, régie par le Code des assurances - Siège Social : 7 Rue du Regard - 75006 PARIS - 482 011 269 RCS PARIS

Face à l'arbitraire patronal, la CGT aux côtés des tuiliers d'Edilions

À Saint-Germer-de-Fly, dans l'Oise, les salariés d'Edilions ont franchi une nouvelle étape dans leur histoire syndicale. Réunis en Assemblée Générale constitutive avec le soutien de la Fédération Nationale Verre et Céramique CGT, de l'Union Départementale de l'Oise et de l'Union Locale du Beauvaisis, ils ont officiellement créé le Syndicat CGT Edilions Saint-Germer-de-Fly.

Une structuration qui intervient dans un contexte social tendu, marqué par les questions de pénibilité, de santé au travail, de pouvoir d'achat, mais aussi par des tensions croissantes avec la direction.

Pour accompagner cette création, une délégation fédérale s'était déplacée dans l'Oise, emmenée par Sylvain Tremblais et Daniel Armiel, secrétaires fédéraux de la Fédération Nationale Verre et Céramique CGT, aux côtés de Thierry Célerier, membre de la Commission Exécutive Fédérale.

La présence de la fédération aux côtés des salariés témoigne d'une solidarité qui dépasse largement les portes de l'usine. Car à Saint-Germer-de-Fly, les luttes ont une histoire.

Tout a commencé en 2011, avec un conflit autour du paiement des jours fériés travaillés par les salariés en horaires postés 5x8.

Alors qu'ils n'étaient pas rémunérés au double, comme ils l'estimaient légitime, les salariés s'étaient mobilisés avec la CGT et avaient obtenu gain de cause.

Quinze ans plus tard, cette première bataille reste un point de départ important dans la construction du syndicalisme CGT sur le site.

Depuis, les revendications n'ont cessé de porter aussi bien sur les salaires que sur les conditions de travail. Prime Macron obtenue en 2021, primes de partage de la valeur, revalorisation des astreintes et des grilles salariales : sur le terrain du pouvoir d'achat, plusieurs avancées ont été arrachées.

Sur celui de la santé et de la sécurité, les militants ont également bataillé pour obtenir la climatisation de certains locaux, des espaces de pause et la mise en place de mesures adaptées lors des épisodes de fortes chaleurs.

Dans une usine où les températures peuvent atteindre des niveaux particulièrement élevés, la question est loin d'être théorique. Dans certains chariots élévateurs, elles peuvent frôler les 50 °C.

Pour les représentants CGT, il est hors de question que ces conditions de travail soient considérées comme une fatalité.

« La santé et la sécurité des salariés ne sont pas négociables. Face aux températures extrêmes et à la pénibilité des métiers de la céramique, il est de notre devoir syndical de dénoncer l'inacceptable ! », rappellent les militants.

Cette activité syndicale n'est pourtant pas sans conséquences.

Au fil des années, plusieurs militants ont été confrontés à des méthodes patronales particulièrement agressives.

Un représentant syndical, placé en arrêt à la suite d'un accident du travail, a ainsi été suivi dans ses déplacements privés par un détective privé et contrôlé par un huissier mandaté par la direction. Une surveillance vécue comme une intrusion jusque dans sa vie personnelle et qui a profondément marqué sa famille.

Les pressions ne se sont pas limitées à cet épisode. Après une interview donnée à la presse locale dans laquelle étaient dénoncées la pénibilité du travail et les décès prématurés de salariés avant l'âge de la retraite, le DRH du groupe s'est lui-même déplacé depuis Lyon pour menacer les représentants CGT de poursuites judiciaires. Une tentative d'intimidation qui n'a pas fait reculer les militants. Leur réponse est restée sans ambiguïté : « Si c'était à refaire, nous le referions à l'identique ! »

Un autre épisode a conduit un élu au CSE central devant le tribunal de Lyon, la direction contestant son mandat. Les courriers judiciaires se sont multipliés jusque

Actu entreprises

dans son domicile familial. Là encore, le soutien collectif a permis au camarade de tenir bon. Finalement, une fois les élections passées, la direction a abandonné ses poursuites.

Ces méthodes n'ont manifestement pas convaincu les salariés de tourner le dos à la CGT. Bien au contraire. Les élections professionnelles de janvier 2026 ont confirmé un ancrage syndical particulièrement fort.

Dans le premier collège, celui des ouvriers et employés, la CGT a recueilli 78 % des suffrages, avec 63 voix sur 81.

Dans le deuxième collège, celui des ETAM, elle a obtenu plus de 61 % des voix. Au total, la CGT compte désormais six élus sur les huit sièges du CSE.

C'est donc avec cette confiance des salariés que le nouveau syndicat a été officiellement constitué. Les statuts ont été adoptés à l'unanimité et un bureau a été élu, avec Emmanuel Silvestre comme secrétaire général, Thierry Pigeon comme secrétaire adjoint, Clément Deneux comme trésorier et responsable formation, et Dimitri Darchy comme trésorier adjoint.

La nouvelle organisation pourra compter sur l'appui de la Fédération Nationale Verre et Céramique CGT, de l'Union Départementale de l'Oise, représentée lors de l'Assemblée Générale par Nayé Sidibé, et de l'Union Locale du Beauvaisis, représentée par Khalid Ahmissou.

Une solidarité indispensable alors que plusieurs dossiers sont déjà

sur la table : la reconnaissance du statut ETAM pour les salariés éligibles, la défense de la prime d'ancienneté, l'augmentation générale des salaires et l'amélioration des conditions de sécurité.

À Saint-Germer-de-Fly, la création officielle du syndicat ne marque donc pas un aboutissement, mais une nouvelle étape.

Après quinze années de luttes, de victoires et de confrontations, les salariés disposent désormais d'une organisation pleinement structurée pour poursuivre le combat. Face aux pressions et à l'arbitraire, la réponse reste collective : seul, on peut subir ; ensemble, on peut gagner.



Imerys : la CGT se structure et fait bloc

Face à une direction qui joue sur le cloisonnement des sites et des entités, les élus CGT du groupe Imerys ont décidé de resserrer les rangs. Une réunion de coordination s'est tenue le 2 septembre afin de faire le point sur la situation dans les différents établissements, mais surtout de renforcer le collectif et de mieux préparer les batailles à venir.

À l'ordre du jour, plusieurs sujets importants : la politique syndicale à mener dans le groupe, les restructurations en cours et à venir, mais également les futures désignations de mandats européens et nationaux.

Pour les élus présents, l'enjeu est aussi très concret : mieux répartir le travail syndical et éviter que l'activité repose toujours sur les mêmes camarades. La force d'une organisation repose en effet sur sa capacité à faire vivre un collectif dans la durée. Cette nécessité est d'autant plus forte chez Imerys que le groupe est constitué de nombreuses entités et de sites répartis sur différents territoires.

Un fonctionnement qui peut rapidement conduire à l'isolement des équipes et compliquer la circulation des informations. « La direction a très bien fait les choses pour diviser », résumait ainsi un délégué au cours des échanges.

C'est justement pour rompre avec cet isolement que la coordination CGT entend désormais renforcer les liens entre les différents sites. La réunion, organisée à l'initiative du coordinateur CGT avec l'appui de la Fédération du Verre et de la Céramique, a également permis de réaffirmer le soutien de la structure fédérale aux équipes Imerys.

Sylvain Tremblais, secrétaire à la vie syndicale de la Fédération, était présent pour accompagner cette démarche. Il a notamment présenté Louis Perles, ancien salarié du groupe et militant expérimenté, qui devient un interlocuteur privilégié entre les différents sites Imerys et la Fédération. Une présence destinée à faciliter les échanges, à faire circuler les informations et à renforcer le lien entre les militants du groupe et l'organisation fédérale.

Les élus veulent désormais passer à une coordination plus régulière et plus réactive. Une boucle de communication commune, notamment via WhatsApp, doit permettre à chacun de partager rapidement les informations concernant son établissement : convocation par les ressources humaines, négociation, réorganisation ou nouvelle annonce de la direction. L'objectif est de ne plus découvrir les décisions une fois qu'elles sont déjà engagées, mais de pouvoir comparer les situations et réagir collectivement.

Car les exemples ne manquent pas. Annonces de licenciements à travers l'Europe, arrêt de fours à Clérac, ou encore décisions de gestion ayant conduit à des ruptures de stock en Dordogne après des périodes de chômage partiel imposé : derrière des situations différentes, les mêmes questions se posent sur les choix

opérés par le groupe et leurs conséquences pour les salariés.

Pour les militants CGT, ces situations montrent l'importance de ne pas laisser chaque site se retrouver seul face à la direction. Des rencontres physiques entre élus seront donc également organisées régulièrement afin de permettre aux équipes de se retrouver, de confronter leurs expériences et de construire des réponses communes.

Le renouvellement des mandats au Comité d'Entreprise Européen constituera une prochaine échéance importante. Dans un groupe présent dans plusieurs pays, la CGT entend y faire entendre une voix collective et revendicative, capable de dépasser les frontières entre établissements et entre pays.

La réunion du 2 septembre marque ainsi une nouvelle étape dans la structuration de la CGT chez Imerys. En renforçant les liens entre les élus, en partageant davantage les informations et en s'appuyant sur la Fédération, les militants veulent construire un rapport de force qui ne repose plus sur quelques camarades, mais sur un collectif capable de répondre, ensemble, aux choix du groupe.

Félicitations à l'association ADDEVA 54 pour sa victoire historique

La fédération tenait à relayer le communiqué de presse célébrant la superbe victoire de l'association ADDEVA 54 en faveur des salariés et anciens salariés de la Cristallerie de Baccarat.

Le syndicat de Baccarat, ainsi que la Fédération Nationale du Verre et de la Céramique, tiennent à féliciter chaleureusement l'association ADDEVA 54 pour le travail remarquable accompli depuis de nombreuses années. Son engagement a permis la reconnaissance du préjudice d'anxiété lié à l'amiante, et s'étend désormais aux agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques). Depuis la reconnaissance officielle du site au début de l'année 2014, l'association et le cabinet d'avocats TTLA ont constamment soutenu et accompagné les salariés et anciens salariés de Baccarat dans leurs démarches juridiques.

Grâce à l'action conjointe de l'association et du syndicat de Baccarat, les procédures initiées dès 2010 ont permis à environ 550 salariés de bénéficier du dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA). Au-delà de ces démarches, l'association œuvre pleinement au quotidien pour faire reconnaître les maladies professionnelles des personnes touchées.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des membres de l'association pour leur dévouement et leur bénévolat. Ce sont de véritables militants qui agissent sans relâche en faveur de l'intérêt collectif. Forts de ce succès, l'association

et le syndicat de la Cristallerie de Baccarat vont désormais relancer les dossiers relatifs aux préjudices d'anxiété liés aux CMR devant les

juridictions compétentes. Un grand bravo et merci à toutes et tous pour leur travail exemplaire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 13 MARS 2026

Préjudice d'anxiété : Nouvelle victoire en Cour de cassation pour 73 salariés et anciens salariés de la Cristallerie de Baccarat

L'ADDEVA 54 (Association de Défense des Victimes de l'Amiante de Meurthe-et-Moselle) annonce qu'une décision importante vient d'être rendue par la Cour de cassation concernant le dossier du préjudice d'anxiété des salariés et anciens salariés de la Cristallerie de Baccarat exposés à l'amiante et à d'autres substances CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques).

La société Cristallerie de Baccarat avait formé un pourvoi afin de contester la décision qui reconnaissait ce préjudice aux salariés concernés. Par son arrêt du 11 mars 2026, la Cour de cassation rejette ce pourvoi et confirme la décision rendue précédemment en faveur des salariés.

Pour l'ADDEVA 54, cette décision constitue une étape importante pour les travailleurs qui, pendant des années, ont été exposés à des substances dangereuses dans le cadre de leur activité professionnelle. Elle reconnaît également l'inquiétude légitime que ces salariés peuvent ressentir face au risque de développer, parfois longtemps après leur exposition, des maladies graves liées à l'amiante ou à d'autres produits toxiques.

Rappel : plus de 650 dossiers déjà gagnés par l'ADDEVA 54

Depuis le début des actions engagées par l'association pour la reconnaissance du préjudice d'anxiété lié à l'exposition à l'amiante et aux produits CMR, plus de 650 dossiers ont déjà été gagnés à la Cristallerie de BACCARAT devant les juridictions. Cette nouvelle décision de la Cour de cassation vient confirmer la solidité de ces procédures.

Cette nouvelle décision confirme la légitimité du combat mené par l'ADDEVA 54 et par le cabinet d'Avocats TTLA pour la reconnaissance des conséquences des expositions professionnelles. L'association salue le courage et la détermination des salariés engagés dans ces procédures et réaffirme sa volonté de poursuivre ce combat pour la défense des victimes de l'amiante et des produits CMR. Fait à Lunéville le 13 mars 2026

ADDEVA 54 / Président : Bernard LECLERC

La solidarité, moteur de la lutte

Qui gère aujourd'hui la mutuelle Chantereine, le centre de santé, la pharmacie ou encore l'Ehpad ? Qui a mené et remporté la bataille pour la reconnaissance de l'amiante, obtenu des départs anticipés pour des centaines de salariés et accompagné près de 400 dossiers de préjudice d'anxiété ? Derrière ces avancées, il y a des femmes et des hommes qui, après leur départ de l'usine, ont continué à agir.

À Longueil-Annel, la section des retraités de Saint-Gobain est bien loin d'être un simple vestige du passé ou un lieu où l'on cultive les souvenirs. Elle est un véritable moteur de l'action collective, de la solidarité et des combats sociaux.

Ici, la solidarité n'est pas un mot creux. Les anciens salariés poursuivent leur engagement pour défendre les droits de toutes et tous, protéger les plus fragiles et faire vivre des alternatives au tout-profit. La gestion mutualiste démontre qu'il est possible de répondre aux besoins de la population et des travailleurs sans avoir à rémunérer des actionnaires.

Cette expérience constitue une force pour les générations qui arrivent. Les retraités transmettent l'histoire du territoire, de l'entreprise et des luttes menées par la CGT. Ils rappellent que les droits sociaux n'ont jamais été offerts : ils ont été conquis par l'action collective et doivent aujourd'hui encore être défendus.

Sophie Binet ne s'y est pas trompée : « Quand je me déplace sur une lutte et que les retraités sont présents, c'est toujours bon signe pour la victoire. Ils transmettent une mémoire, une histoire du territoire et de l'entreprise. Cela aide les salariés à tenir debout. »

Le combat contre l'amiante illustre cette continuité. Ce poison, responsable de milliers de morts parmi les travailleurs, reste profondément ancré dans la mémoire ouvrière. Les luttes syndicales ont permis des avancées majeures : reconnaissance des maladies professionnelles, interdiction de l'amiante, amélioration de la prévention et prise en compte des victimes.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. De nouveaux risques industriels et sanitaires apparaissent, à l'image des PFAS, ces « polluants éternels » dont les conséquences sont encore largement sous-estimées. Forts de leur expérience, les retraités continuent donc d'alerter, de transmettre et de se mobiliser pour que les erreurs du passé ne se reproduisent pas.

Dans un contexte où l'extrême droite cherche à détourner la

colère sociale et à opposer les travailleurs entre eux, l'engagement des retraités prend une dimension particulière. Leur action rappelle qu'il existe une autre réponse aux difficultés sociales : celle de la solidarité, de l'entraide et de la conquête collective des droits.

Face à un système qui organise la mise en concurrence et privilégie les profits au détriment des besoins, les expériences menées à Longueil-Annel montrent concrètement qu'une autre voie est possible. « De cette colère naît un combat et de ces combats, des solutions. Ça s'appelle la solidarité », résume Sophie Binet.

Avant de visiter les différentes infrastructures du site, elle est venue saluer cette histoire militante et celles et ceux qui, hier comme aujourd'hui, continuent de faire vivre la solidarité ouvrière.



Se former pour mieux lutter : retour sur la formation CSSCT chez O-I Gironcourt

Face aux attaques incessantes contre les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés, connaître ses droits et savoir les faire respecter est une force essentielle pour les représentants du personnel. C'est dans cet esprit que la Fédération a organisé, du 8 au 12 juin 2026, une formation CSSCT sur le site d'O-I Gironcourt.

Animée par les camarades Franck Obajtek et Stéphane Sarantis, formateurs de la Fédération, cette session a permis aux participants d'approfondir les missions et les prérogatives de la CSSCT dans le cadre du CSE.

Droits des élus, prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail, moyens d'action : autant de sujets indispensables pour pouvoir agir efficacement au quotidien face aux problématiques rencontrées dans les entreprises.

Au-delà des connaissances théoriques, la formation s'est également appuyée sur les situations concrètes rencontrées par les stagiaires sur leur site.

Un échange d'expériences qui permet de mieux comprendre les mécanismes du droit du travail, mais aussi de savoir où trouver les informations nécessaires et comment les utiliser.

Les premiers concernés sont sans doute les mieux placés pour en parler. Pierrick Foinant, secrétaire adjoint de la CGT Verrerie Gironcourt-sur-Vraine, revient sur ces cinq journées :

« Nous avons eu un très bon ressenti sur ces journées, aussi bien sur le contenu de la

formation que sur les échanges avec les deux formateurs. Ils ont su être à l'écoute, disponibles et adapter les discussions aux problématiques concrètes rencontrées sur notre site.

Une formation intéressante, dynamique et surtout très enrichissante.

Merci pour l'organisation et la qualité de cette formation. »

Pour Antoine, autre participant, la formation a également permis de mieux mesurer les possibilités d'action des élus et les droits des salariés :

« Formation intéressante, avec des formateurs compétents, qui savent de quoi ils parlent. Découverte de ce qu'on peut faire en tant que salarié, savoir où chercher quand on a besoin de renseignements et savoir quoi chercher.

Formation que je recommande vivement. »

Ces témoignages illustrent l'un des objectifs essentiels de ces formations : donner aux militants et aux élus des outils directement utilisables sur le terrain pour défendre les salariés et agir sur leurs conditions de travail.

Parce que la formation syndicale

est un outil indispensable pour renforcer l'action collective, une nouvelle session est d'ores et déjà programmée du 7 au 12 décembre 2026.

Le stage est initialement prévu à Montreuil. Mais la Fédération souhaite permettre au plus grand nombre de camarades d'y participer.

Si plusieurs inscriptions concernent un même secteur géographique, des solutions logistiques de proximité pourront être étudiées afin de faciliter l'accès à la formation.

Se former, c'est mieux connaître ses droits. C'est aussi se donner les moyens de les défendre et de ne rien laisser passer face aux atteintes à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

Ne laissons pas le patronat décider seul de nos conditions de travail et de notre sécurité : inscrivons-nous dès maintenant auprès de la Fédération !

VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

KLESIA PRO SOCIAL, C'EST QUOI ?

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

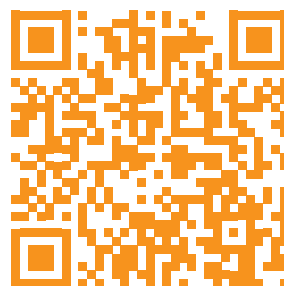
COMMENT Y ACCÉDER ?

- ▶ Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- ▶ Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : <https://www.klesiaprosocial.fr/>**

Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

Télécharger dès à présent
l'application via

Pour Apple



Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : assistance.KPS@klesia.fr

Transposition de la directive sur la transparence salariale

Adoptée le 10 mai 2023 par le Conseil de l'Union européenne, la directive sur la transparence salariale vise à renforcer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Les États membres devaient la transposer dans leur droit national au plus tard le 7 juin 2026.

En France, après d'importants retards, le gouvernement a présenté en mars deux projets de loi, l'un pour le secteur privé et l'autre pour la fonction publique. Pour la CGT, ces textes sont largement insuffisants et traduisent une volonté de transposer la directive a minima, en répondant aux exigences du patronat plutôt qu'à l'objectif d'égalité salariale.

La directive constitue pourtant un levier important. Elle introduit une approche collective de la rémunération, fondée sur la transparence des critères et la comparaison des situations. Les salarié-es doivent pouvoir accéder à des données salariales agrégées, ventilées par sexe et par catégorie de travailleurs, tandis que les écarts de rémunération doivent faire l'objet d'une évaluation conjointe entre employeur et représentants du personnel.

Une telle approche remet directement en cause les politiques d'individualisation des rémunérations, notamment le recours croissant aux parts variables. Selon le baromètre ViaVoice, en 2024, 48 % des professions intermédiaires déclaraient ainsi percevoir une part variable de leur salaire.

Pour la CGT, l'opposition patronale s'explique aussi par une conséquence très concrète d'une véritable transparence salariale : la nécessité de revaloriser la

rémunération des femmes à la hauteur de la valeur de leur travail.

Le gouvernement semble plutôt chercher à limiter la portée de la directive. Les projets de loi renvoient de nombreux éléments essentiels à des décrets : indicateurs d'inégalités, transmission des données, droit à l'information des salarié-es ou encore sanctions. Le rôle des syndicats et des représentants du personnel est également réduit, alors que leur participation à l'évaluation des écarts constitue un élément central de la directive.

Le dispositif pourrait par ailleurs être facilement contourné. Les employeurs conserveraient une importante marge de manœuvre dans la définition des catégories de travailleurs utilisées pour mesurer les écarts. Dans les entreprises de moins de 250 salarié-es, les comparaisons seraient réalisées tous les trois ans, contre un rythme annuel dans la législation

actuelle. Les sanctions prévues restent quant à elles faibles : pas d'exclusion des marchés publics en cas d'inégalités salariales injustifiées et aucune garantie de réparation intégrale.

Plus préoccupant encore, les inégalités salariales elles-mêmes ne seraient pas directement sanctionnées : c'est essentiellement l'absence de déclaration qui le serait.

Pour la CGT, la transposition doit au contraire être ambitieuse. Cela passe par une définition claire de la valeur du travail, de véritables comparaisons entre métiers, un suivi régulier des écarts, des sanctions à la hauteur des inégalités constatées et un renforcement du rôle des organisations représentatives des salarié-es. La transparence salariale ne doit pas devenir un simple exercice administratif, mais un véritable outil pour conquérir l'égalité professionnelle.



Kting, « Gender pay gap » — Wikimedia Commons, CC0

Le capitalisme nous étouffe, le climat s'emballe : nos vies valent plus que leurs profits !

L'été 2026 aura une nouvelle fois rappelé l'urgence climatique. Les vagues de chaleur successives de mai à août n'ont pas seulement fait tomber des records de température : elles ont eu des conséquences dramatiques sur la santé et sur les conditions de vie et de travail.

Le bilan provisoire fait état de milliers de décès en excès en France, tandis que plusieurs travailleurs ont perdu la vie directement sur leur lieu de travail.

Dans les industries du verre, du cristal et de la céramique, cette chaleur s'ajoute à des conditions de travail déjà particulièrement éprouvantes.

Les salarié-es travaillant au plus près des fours sont évidemment en première ligne, mais les ateliers à froid ne sont pas épargnés.

Cet été encore, des salarié-es ont été victimes de malaises liés à la chaleur. Dans certains ateliers soumis à des normes alimentaires strictes, l'absence de climatisation rend les conditions de travail particulièrement difficiles.

La chaleur n'est donc pas seulement une question environnementale : elle est une question sociale et une question de santé au travail. Des millions de salarié-es travaillent en extérieur ou dans des locaux où les températures deviennent dangereuses.

Pour les travailleuses et les travailleurs exposés à des efforts physiques importants, les risques pour la santé apparaissent dès des températures relativement basses et augmentent fortement lorsque la chaleur s'installe.

Au-delà de la fatigue, ce sont les malaises, les accidents et les conséquences à long terme sur la santé qui sont en jeu.

Face à cette situation, certains employeurs continuent pourtant de raisonner en termes de rendement et de productivité.

Comme si les cadences pouvaient continuer normalement malgré la chaleur. Comme si la santé des salarié-es pouvait être mise entre parenthèses dès que les températures grimpent.

Pour la CGT, il n'est pas question d'accepter cette logique : la santé des travailleuses et des travailleurs n'est pas une variable d'ajustement.

Le Code du travail impose pourtant à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des salarié-es, d'adapter les postes de travail aux conditions auxquelles ils sont exposés, de renouveler suffisamment l'air dans les locaux et de mettre à disposition de l'eau potable et fraîche.

Lorsque les conditions de travail présentent un danger grave et imminent pour la santé, le droit de retrait peut également s'appliquer.

Mais les droits ne doivent pas rester théoriques. Face aux épisodes de chaleur, la CGT

revendique des mesures réellement contraignantes : des pauses régulières et rémunérées, l'adaptation des horaires, la baisse des cadences et la suspension des objectifs de productivité lorsque les températures deviennent dangereuses.

Dans les ateliers exposés à la chaleur des fours, des espaces de repos adaptés, isolés et suffisamment rafraîchis doivent également être accessibles.

Il est temps de cesser de considérer les épisodes de chaleur extrême comme des événements exceptionnels.

Le dérèglement climatique s'installe et, avec lui, de nouvelles contraintes pour les salarié-es. La réponse ne peut pas être de demander aux travailleurs de supporter toujours davantage pour préserver les profits.

Dans les verreries et les entreprises de la céramique, organisons-nous dans chaque atelier, saisissons les CSE et imposons de véritables mesures de protection. Parce que produire davantage ne justifiera jamais de mettre des vies en danger.

**Nos vies valent plus que
leurs profits !
Face à la chaleur, les
cadences doivent s'arrêter
avant les salarié-es.**

Industries céramiques

Période du 26 Avril 2026 au 10 Juillet 2026.

L'actualité de la branche des Industries Céramiques durant cette période a été marqué par la signature d'un accord et la poursuite des discussions concernant un futur accord sur les mesures d'urgences.

Un nouvel accord national de branche relatif à l'évolution des salaires minima conventionnels des personnels Ouvriers, Etam et Cadres des industries céramiques de France a été signé le 29 Juin 2026 par trois organisations syndicales dont la CGT.

Celui-ci fait suite à l'augmentation de 241 % du SMIC au 01 Juin 2026 le portant à 1867,02 euros. Dès la réunion paritaire du 28

Mai 2026, et à l'instar de la délégation CGT, toutes les organisations syndicales ont demandé une réunion afin de revaloriser les salaires minima conventionnels. La chambre patronale a accepté notre requête.

Le point positif est que les organisations syndicales et patronales avaient la volonté d'aboutir. La délégation CGT a été force de proposition et ferme dans ses revendications.

Le présent accord a pour objet de revaloriser les salaires minima conventionnels des salariés ouvriers, ETAM et cadres, sans distinction entre les femmes et les hommes.

La « valeur de base », permettant le calcul des minima

conventionnels, est portée à 1871, de fait le Niveau A échelon 1 aura un montant de 1872,26 euros soit 5 euros de plus que le smic.

Il entre en vigueur à compter du 1er Juin 2026 pour les entreprises adhérentes. Il faudra attendre l'extension pour les autres entreprises.

Concernant les mesures d'urgences un projet d'accord nous a été présenté suite à nos revendications.

La prochaine négociation est prévue en Octobre et une conclusion devrait aboutir, toujours en tenant compte de nos propositions. La délégation restera ferme. La mise en place de cet accord est prévue pour 2027.

Industries mécaniques du verre

Négociations de branche – Avril à juillet 2026

Depuis plusieurs mois, la CGT porte les revendications des salariés de la branche de la fabrication mécanique du verre (IDCC 669) face à une chambre patronale qui reste trop souvent enfermée dans une logique de maîtrise des coûts, au détriment du pouvoir d'achat et des droits des travailleurs.

La négociation sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) a permis d'avancer sur un accord-cadre conventionnel. Pour la CGT, le contenu reste cependant largement insuffisant : cet accord ne contraint pas réellement les entreprises de la branche et ne

permet pas d'y intégrer des sujets essentiels comme l'aménagement des fins de carrière, la pénibilité, le handicap ou encore les conditions d'emploi des seniors.

Seul point positif : la réalisation de deux cartographies consacrées aux métiers et aux formations, qui constituent des outils intéressants pour mieux anticiper les évolutions de notre industrie. La CGT continuera à porter des propositions pour renforcer cet accord.

La conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle des salariés proches aidants fait également l'objet de négociations. La CGT a dû intervenir dès le départ pour que la définition des proches aidants reste conforme au cadre légal. Surtout, nous

avons mis sur la table des revendications concrètes : jours de congés rémunérés pour les proches aidants sur justificatif, abondement de l'employeur en cas de don de congés pour enfant malade, aménagement du temps de travail sans perte de rémunération.

À ce jour, aucune de ces propositions n'a été retenue par le patronat. Pour la CGT, aider les salariés qui accompagnent un proche ne peut pas rester un simple discours : cela doit se traduire par de véritables droits. C'est sur les salaires minima conventionnels que la confrontation avec le patronat est la plus forte. Après l'augmentation du SMIC de 3,59% depuis le début de l'année 2026, plusieurs

coefficients conventionnels, notamment les 125, 135, 145, se retrouvent en dessous du SMIC. Cette situation est inacceptable et démontre l'urgence de revaloriser l'ensemble de la grille.

La CGT a obtenu la réouverture des négociations en juin. Avec l'UNSA, nous avons porté une proposition intersyndicale de +4% sur l'ensemble de la grille et +4% sur le SMP. Le patronat a cependant persisté dans sa volonté d'exclure ARC France du dispositif de revalorisation. La CGT a refusé cette logique : les salariés d'une même branche doivent bénéficier des mêmes garanties conventionnelles.

En juillet, la CGT et les organisations syndicales ont défendu une nouvelle proposition de +3,5% sur l'ensemble de la grille, afin notamment de rattraper le retard accumulé en début d'année. Face à cette revendication, la chambre patronale a proposé seulement

+241% pour les coefficients 125 à 145, +2% pour le coefficient 155 et +1,5% du 165 au 880, avec une revalorisation du SMP limitée à 1,5%.

Pour la CGT, le compte n'y est pas !

Seules l'UNSA et la CFE-CGC ont signé cette proposition, sans atteindre le seuil de représentativité des 30% nécessaire à son application. La CGT, comme la CFDT, a refusé de cautionner une revalorisation insuffisante. Après deux échecs dans les négociations salariales, la CGT a proposé la mise en place d'une Commission Mixte Paritaire (CMP) sous l'égide du ministère du Travail.

L'objectif est clair : permettre de revenir à des négociations loyales et rétablir de la cohérence dans notre grille conventionnelle. Cette procédure avait déjà été mise en place en 2016 et avait

permis d'obtenir des avancées importantes sur les salaires minima. La CGT travaille actuellement à une rencontre avec le ministère du Travail afin d'expliquer aux organisations syndicales les enjeux et les modalités de cette démarche.

Dans une branche où les salariés produisent les richesses, il n'est pas acceptable que leur salaire minimum décroche du SMIC ou que les augmentations restent largement insuffisantes conduisant à un tassement de la grille.

La CGT continuera à défendre une véritable reconnaissance du travail, le maintien du pouvoir d'achat et des droits collectifs à la hauteur des enjeux de l'industrie verrière.

La branche doit avancer : sur les salaires comme sur les conditions de travail, la CGT ne lâchera rien !

Branche Cristal, Verre et Vitrail

Six mois de négociations : la CGT à l'offensive pour défendre les salariés

Depuis le début de l'année, les négociations de branche ont porté sur des sujets essentiels pour les salariés du Cristal, du Verre et du Vitrail : salaires minima, classifications, droit syndical et aménagement des fins de carrière.

Durant ces mois de négociations, votre délégation CGT a pleinement assumé son rôle : défendre les intérêts des salariés, porter des revendications concrètes et construire le rapport de force face à un patronat davantage préoccupé par les coûts que par les réalités vécues dans les entreprises.

Face à l'augmentation du coût de la vie, la CGT a revendiqué une augmentation générale des salaires, la revalorisation du SMP, un 13e mois conventionnel, l'amélioration des droits liés à l'ancienneté et la réduction des inégalités salariales entre les femmes et les hommes.

Grâce au rapport de force, plusieurs avancées ont été obtenues : +1 % sur l'ensemble de la grille, +0,5 % sur le SMP et une application rétroactive au 1er janvier 2026. Après consultation de notre CEF, dont l'avis a été favorable, la CGT a signé l'accord salarial 2026, tout en considérant que ces augmentations restent insuffisantes au regard des pertes de pouvoir d'achat accumulées.

Suite à la hausse du SMIC de 24 % au 1er juin 2026, votre délégation est immédiatement intervenue pour demander une revalorisation de 24 % sur l'ensemble de la grille, afin d'éviter son tassement.

Le 11 juin, la CGT a également demandé un engagement écrit du patronat sur le respect de son obligation d'ouvrir des négociations dans les 45 jours suivant l'augmentation du SMIC et sur une application rétroactive au 1er juin si les négociations débutaient après l'été. La réponse patronale est claire : pas de mandat pour négocier avant le 22 septembre.

Depuis près de 18 mois, les classifications font l'objet de

négociations. Sous couvert de modernisation, le patronat, accompagné du cabinet Arthur Hunt, propose une méthode fondée sur des critères « classants » tels que l'autonomie, la responsabilité, la communication ou les connaissances requises. Pour la CGT, le danger est réel : déclasser, remise en cause des acquis professionnels et des diplômes, et nivellement des qualifications vers le bas.

Lors du travail d'évaluation de six emplois, un seul est arrivé au même coefficient que celui proposé par le patronat. Pour les cinq autres, des écarts d'au moins un coefficient a été constaté.

Pour la CGT, le constat est sans appel : le patronat tire les coefficients vers le bas.

Nous avons donc décidé, le 11 juin, de stopper les négociations sur les classifications et de

demander au patronat de revoir sa copie. Notre ligne rouge reste la même : les diplômes, les qualifications, l'expérience et les savoir-faire doivent être reconnus.

La CGT a également demandé le renforcement de l'accord de branche sur le droit syndical : locaux adaptés, matériel, respect des accords et absence d'entraves à l'activité des représentants du personnel. Face au refus patronal d'avancer, la CGT rappelle que le droit syndical est un droit fondamental. Lorsque les accords ne sont pas respectés, nous utiliserons tous les moyens nécessaires pour faire respecter les droits des salariés et de leurs représentants.

Les discussions sur la pénibilité et les fins de carrière ont également été engagées. Travail posté, horaires décalés, charges physiques, TMS et usure

professionnelle sont une réalité pour de nombreux salariés. La CGT a présenté une contre-proposition complète : temps partiel en fin de carrière sans perte de rémunération, postes de repli moins pénibles, maintien des cotisations retraite à 100 %, meilleure prise en compte de la pénibilité, maintien de la mutuelle et de la prévoyance jusqu'au départ en retraite et véritables dispositifs de prévention. Une nouvelle fois, le patronat oppose le coût financier aux revendications des salariés.

Pour la CGT, ceux qui ont donné des années de leur vie au travail doivent pouvoir finir leur carrière dans la dignité et partir en retraite en bonne santé.

Le 11 juin, ces négociations ont été suspendues, la partie patronale indiquant ne plus disposer de mandat.

Industries mécaniques du verre

Les organisations patronales proposent une nouvelle fois des augmentations des minima conventionnels largement insuffisantes : +241 % au coefficient 140, +2 % du 150 au 200, +1 % du 225 au 300 et seulement +0,5 % au-delà. Pour la CGT, cette proposition accentue le tassement de la grille et poursuit la smicardisation de notre convention collective.

Aujourd'hui, un salarié nouvellement embauché est rémunéré au SMP, désormais équivalent au SMIC. Plus grave encore, le coefficient 160, qui concerne la très grande majorité des emplois de la miroiterie, ne représente que 5 centimes de plus que le SMP horaire. Comment reconnaître les qualifications, l'expérience, les compétences et les responsabilités avec un tel écart ?

Notre grille de classifications est devenue totalement obsolète. Elle ne permet plus d'assurer une progression salariale cohérente et ne reconnaît plus correctement les qualifications des salariés.

La CGT dénonce également l'absence des présidents de la FFPV et de l'UDTVP lors de cette négociation. Alors que les salaires constituent un enjeu majeur pour les salariés, leur absence témoigne d'un manque de considération inacceptable.

La CGT ne signera pas cet avenant. La CFDT a également annoncé son refus de signer. FO et la CFTC semblent également s'orienter vers une opposition. Il faut désormais convaincre la CFE-CGC afin de construire un front syndical le plus large

possible et obtenir la mise en place d'une Commission Paritaire Mixte (CMP).

Il faut battre le fer tant qu'il est encore chaud ! Cette situation représente une véritable opportunité de rétablir un dialogue social sous la tutelle de l'État et d'obtenir enfin une négociation sérieuse sur les salaires.

La CGT revendique une revalorisation significative des minima et des écarts salariaux permettant de reconnaître réellement les qualifications, les compétences et l'expérience.

La CGT dit non à la smicardisation !

“Merci de tout ”



La Macif est élue Marque Préférée des Français pour la 3^{ème} fois consécutive et c'est grâce à vous.
C'est aussi l'occasion de remercier nos plus de 6,4 millions de sociétaires, adhérents ou clients qui nous accordent leur confiance.



La Macif,
c'est vous.

*Étude réalisée du 7 au 12 janvier 2026 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 2001 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurances.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Commission Jeunes

La commission jeune Fédéral revendique et multiplie les initiatives auprès des salariés du Verre et de la Céramique avec pour mot d'ordre : Informer et armer la jeunesse face au patronat ! Des outils pour informer les jeunes salariés !

Après le congrès de 2023, la priorité était de remettre au gout du jour un « livret Jeune » de la fédération avec tout notre cahier revendicatif ce dernier a été distribué lors de l'AG de la fédération en 2024.

Dans la même dynamique de ce livret jeune nous avons aussi réalisé un « livret Paie », ce livret est un véritable outil pédagogique pour mieux comprendre la fiche de paie, salaire brut, salaire net, cotisations, différentes annotations etc... le but étant de donner à chacun les clés pour ne pas subir ce document souvent difficile à comprendre.

La commission jeune a également produit différents tract portant des offensives idéologiques face au patronat mais aussi sur la lutte face à la réforme des retraites et des idées d'extrême droite.

La commission jeune s'est jointe au combat mené par le collectif jeune confédéral autour sur le fameux « CDI JEUNE » porté par le MEDEF afin de dénoncer les dangers que pourrait représenter pour les générations à venir. Sur le terrain, au plus près des salariés !

La commission jeune s'est délocalisée une première fois à Gien pour s'y implanter devant la Faïencerie de Gien à la sortie de travail des salarié.es pour y

réaliser une opération tractage (livret jeune, livret paie, revendication...), le but était de rencontrer les salarié.es pour comprendre leur revendications.

La commission jeune s'est délocalisée une seconde fois sur l'usine de Gironcourt-Sur-Vraine afin d'une part de visiter le site, et d'une autre part de réaliser une réunion commune entre commission jeune et élu CGT du site, les échanges ont été nombreux et particulièrement intéressants, permettant de croiser les expériences et de partager des problématique rencontrée dans l'entreprise et de réfléchir collectivement aux moyens de renforcer l'engagement syndical des jeunes salariés.

Nous avons aussi profiter de cette délocalisation pour se rendre dans la rue à Epinal à une manifestation organisé par la CGT auprès de nos militants retraités dans le cadre du combat « Sécurité Sociale à 100% »

2026 : La commission jeune continue d'avancer !

L'année 2026 est particulière, notamment en raison de la préparation du congrès en octobre. Nous avons commencé l'année par une formation « Prise de Parole », l'objectif de cette formation est d'être plus à l'aise sur de la prise de parole collective, prise de parole publique et de se sentir plus en confiance. Nous avons d'ores et déjà plusieurs projets en cours pour nos prochaines rencontres pour 2027.

La commission jeune entend donc poursuivre les combats, continuer à se former et à s'organiser pour les prochaines luttes, il faut donner la voix de la jeunesse et les moyens de prendre leur place dans les organisations syndicales ! Vive la commission jeune Fédéral du Verre et de la céramique, vive la fédération du Verre et de la céramique et vive la CGT.

Commission Santé & Sécurité

Au cœur du combat syndical !

Depuis quatre ans, la Commission Santé et Sécurité de la Fédération Nationale des Travailleurs du Verre et de la Céramique CGT mène un travail essentiel : défendre la santé des travailleuses et des travailleurs face à un patronat qui continue de considérer les corps comme une variable d'ajustement au service du profit.

En 2022, la commission lançait l'enquête nationale « Ressenti au travail », destinée à mieux mesurer les risques psychosociaux dans nos entreprises. Construite avec le cabinet ACTICE, elle a recueilli 850 réponses et permis de faire émerger des situations concrètes dans plusieurs établissements.

La commission poursuit ce travail pour que les résultats puissent servir aux syndicats et déboucher sur des plans d'action locaux.

La formation a également occupé une place centrale. Harcèlement, violences sexistes et sexuelles, Document unique d'évaluation des risques professionnels, troubles musculosquelettiques : plusieurs journées d'étude ont permis aux élus et militants de renforcer leurs connaissances et leurs moyens d'action.

À Abbeville, en juin 2024, 38 camarades issus de quatre entreprises ont notamment travaillé

sur la pénibilité, le Compte professionnel de prévention et les possibilités de reconversion ou de départ anticipé.

La commission a aussi porté la question de la surmortalité dans nos industries, avec un travail de recherche validé par la CEF en 2023 et diffusé dans la presse fédérale.

Le combat contre l'amiante reste une priorité, tout comme la prévention des nouveaux risques : chaleur extrême, produits chimiques, troubles musculosquelettiques ou conséquences de la décarbonation.

Entre 2024 et 2026, la commission a ainsi travaillé à intégrer les risques climatiques et environnementaux dans l'évaluation des risques professionnels. La transition écologique ne pourra pas se faire sur le dos de la santé des travailleurs.

Le rapprochement engagé avec la fédération Textile, Habillement, Cuir et Blanchisserie (THCB) depuis 2025 montre que les mêmes contraintes traversent de nombreux secteurs : cadences, horaires atypiques, pénibilité et expositions aux produits dangereux.

Pour renforcer cette mobilisation, la commission diversifie ses outils et prépare de nouveaux supports, notamment des vidéos et des podcasts consacrés à la santé au travail. Le 28 avril, Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, sera également l'occasion de porter ces enjeux à travers de grandes tables rondes réunissant préventeurs, inspecteurs du travail, ergonomes et scientifiques.

Ces quatre années montrent que la santé au travail ne se défend pas avec des discours, mais avec des militants formés, des enquêtes et une organisation syndicale capable d'agir.

Notre santé n'est pas une marchandise. Renforçons la Commission Santé et Sécurité pour que la vie des travailleuses et des travailleurs passe avant leurs profits.

nvo

Presse & Édition CGT

AGENDAS 2027

Parution automne 2026

Pour des militants
au rendez-vous des luttes
sociales et syndicales




**AGENDAS
ENGAGÉS**
Papier issu
de forêts gérées
durablement
Encre
végétales

-10 %

À partir
de 10 articles d'une
même référence

BON DE COMMANDE PAPETERIE 2027

ADRESSE D'EXPÉDITION (* Champs obligatoires – Écrire en lettres capitales – Merci)

Syndicat/Société (Si nécessaire à l'expédition) _____

☐ Mme ☐ M. Nom * _____ Prénom * _____

Adresse _____

Code postal * _____ Ville * _____

Fédération ou branche professionnelle _____

Tél. _____ Courriel * _____ @ _____

Référence	Désignation	Prix unitaire	Quantité	Total	Remise -10 % *	Montant
05270101	Poche 9 × 13 cm	5,00 €				
05270102	Planning 9 × 17 cm	7,00 €				
05270105	Compact 13 × 21 cm	9,00 €				
05270103	Carré 20 × 20 cm	12,00 €				
05270104	Bureau 21 × 27 cm	15,00 €				
CARNET DE NOTES						
052701CN	Rouge 2027 13 × 21 cm	6,00 €				
Participation aux frais de port						3,00 €
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE						

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière

N° de chèque _____

Banque _____

Adressez votre bon de commande et votre règlement à :

La Vie Ouvrière – Case 600 – 263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 49 88 68 50 – commercial@nvo.fr

Également disponible
le carnet de notes



* Dès 10 agendas d'une même référence achetés.

Commandez sur nvo.boutique.fr

 /NVO-LaNouvelleVieOuvrière

 La_NVO

 @La_NVO

Code origine : MAG

L'UFR et les retraités de Verescence Mers-les-Bains préparent une rentrée de lutte et de solidarité !

Le ton est donné pour une rentrée combative.

Les militants du Bureau de l'Union Fédérale des Retraités (UFR) se sont réunis dans les locaux du CSE de Verescence Mers-les-Bains, à l'invitation de Ludovic Krzyworzeka, secrétaire du syndicat CGT Verescence, accompagné des élus du CSE. Un accueil chaleureux qui témoigne des liens forts entre actifs et retraités, prolongé autour d'un repas partagé à la cantine de l'entreprise.

Les travaux du Bureau de l'UFR ont notamment porté sur le renforcement de la continuité syndicale et la préparation des prochaines échéances. La formation et la transmission occupent une place importante dans cette démarche. Un livret d'accueil destiné aux futurs retraités est ainsi en cours de finalisation. Il sera intégré aux sacs des délégués lors du 12e Congrès fédéral en octobre 2026, afin de permettre à celles et ceux qui partent à la retraite de poursuivre leur engagement syndical.

L'UFR renforce également ses moyens d'action avec la commande de 50 chasubles et 30 drapeaux CGT. Des outils indispensables pour être visibles dans les manifestations, les rassemblements et sur les piquets de grève.

Face à l'austérité et aux attaques contre le pouvoir d'achat, les retraités CGT ne comptent pas rester spectateurs. Plusieurs

rendez-vous sont déjà inscrits au calendrier. Le 14 octobre, un rassemblement est prévu devant les sièges des caisses de retraites complémentaires Agirc-Arrco pour exiger la revalorisation immédiate des pensions. En novembre, une nouvelle mobilisation nationale à Paris est également en préparation, en lien avec les Unions Syndicales Régionales, afin de permettre une participation massive des camarades.

L'après-midi, le Bureau de l'UFR a retrouvé la section des retraités de Mers-les-Bains pour une assemblée générale commune. Plus de 40 camarades ont répondu présents, témoignant de la vitalité de cette structure qui fête cette année ses 40 ans.

Michel Malot, secrétaire général de la section locale, a rappelé l'histoire et l'organisation de cette section, historiquement rattachée au syndicat des actifs. Une continuité qui permet de maintenir le lien entre générations et de faire vivre le syndicalisme bien au-delà du départ en retraite. La section se réunit chaque trimestre autour de trois axes : les revendications, les loisirs et les services.

Les revendications restent au cœur de son activité. Face à la baisse du pouvoir d'achat, à l'augmentation des prix de l'énergie et aux difficultés d'accès aux soins, les retraités de Mers-les-Bains continuent de participer aux

mobilisations aux côtés de l'USR 76. Mais cette activité militante s'accompagne aussi d'une volonté de préserver le lien social et la solidarité entre camarades, notamment à travers les activités collectives et le projet de voyage annuel.

Pour conclure cette journée, Louis Perles a rappelé les principaux axes de travail de l'UFR depuis son dernier congrès. La convention mise en place entre la Fédération et la Mutuelle des Verriers constitue notamment une avancée pour renforcer la protection des adhérents. Le livret d'accueil des futurs retraités vient compléter cette démarche en donnant toute sa place à la continuité syndicale.

Car le départ en retraite ne signifie pas la fin de l'engagement. Les combats pour le pouvoir d'achat, l'accès aux soins, la protection sociale et la dignité concernent toutes les générations.

À Mers-les-Bains comme au sein de l'UFR, les retraités CGT sont prêts à reprendre le chemin des mobilisations.

Face aux attaques gouvernementales et patronales, la solidarité reste notre force. La lutte continue !

FÉDÉRATION
**VERRE &
CÉRAMIQUE**

la
cgt



DATES A RETENIR

**DU 19 AU 23 OCTOBRE 2026
CONGRES FÉDÉRAL A HYERES**

**LE 3 DÉCEMBRE 2026
JOURNÉE D'ÉTUDE RÉFÉRENT
HARCÈLEMENT A MONTREUIL**

**DU 7 AU 11 DÉCEMBRE 2026
STAGE CSSCT A MONTREUIL**